

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), mercredi le 3 juillet 2019, à 19 h, présidée par Mme Céline Gagné, mairesse et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants :
Mme Suzanne Jutras, M. Sébastien Alix, M. Daniel Audet, M. Jonatan Audet M. Guy Lapointe et M. Martin Loubier.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-138

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller Sébastien Alix arrive à 19 h 03.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2019-139

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS

- Une modification au calcul de la ristourne 2018 versée de la MMQ fait passer celle-ci à 797 \$ au lieu de 732 \$. La municipalité a reçu un chèque de 65 \$ représentant la différence entre la somme initiale versée et la somme révisée.
- Le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 octroiera à la Municipalité un montant de 708 855 \$ répartis sur cinq ans.
- Valoris : rapport déposé par la vérificatrice générale de la Ville de Sherbrooke.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

- **La mairesse Céline Gagné**
 - Membre d'office de tous les comités municipaux
 - Représentante à la MRC
 - Équipe de développement municipal – gestion du FDT local
 - Équipe de développement du Haut-Saint-François
 - Comité de la route 257
 - Comité de sécurité public MRC
 - Comité des usagers de la fibre optique intermunicipale
 - *Communication Haut-Saint-François (MRC)*

3 juin séance du conseil
4 juin rencontre – projet d’abri permanent
19 juin post mortem Salon priorité emploi
19 juin conseil des maires à la MRC
20 juin rencontre au sujet du compostage
25 juin rencontre comité de sécurité publique
25 juin atelier du conseil
27 juin rencontre ED-HSF
28 juin accueil de la députée et ministre Marie-Claude Bibeau

Autres

19 juin commémoration à l’église Chalmers organisé par le *Sentier des Écossais*
23 juin organisation de la Fête nationale au pont couvert

6. MEMBRES DU CONSEIL

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en juin 2019.

- Le conseiller Guy Lapointe

- Remplaçant au conseil des maires
- *Communication Haut-Saint-François*
- Comité de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Bâtiments municipaux
- Réseau Biblio de l’Estrie

3 juin rencontre avec la d.g. de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*

3 juin séance du conseil

4 juin rencontre – projet d’abri permanent

10 juin atelier pour la route 257

10 juin c.a. de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*

11 juin atelier à la MRC

12 juin participation à la *Table de concertation des aînés du Haut-Saint-François*

17 juin c.a. spécial de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*

17 juin rencontre concernant le règlement incendie

25 juin atelier du conseil

28 juin accueil de la députée et ministre Marie-Claude-Bibeau

- La conseillère Suzanne Jutras

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- *Journal Le Haut-Saint-François*
- Comité des loisirs de la MRC

3 juin séance du conseil

4 juin rencontre – projet d’abri permanent

10 juin rencontre CSLE pour les MRC du Haut-Saint-François et du Granit (planification stratégique du loisir)

18 juin c.a. du *Journal Le Haut-Saint-François*

18 juin participation à la rencontre concernant les matières résiduelles à Dudswell

20 juin rencontre au sujet du compostage

25 juin atelier du conseil

28 juin accueil de la députée et ministre Marie-Claude-Bibeau

- Le conseiller Jonatan Audet

- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Bâtiments municipaux

3 juin séance du conseil

4 juin rencontre – projet d’abri permanent

25 juin atelier du conseil

28 juin accueil de la députée et ministre Marie-Claude-Bibeau
Compte rendu des travaux au parc du belvédère

- **Le conseiller Sébastien Alix**
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Environnement, protection des milieux naturels
 - Voirie, équipements mécanisés et bâtiments
 - Comité consultatif de développement – développement économique
 - Lutte à la pollution lumineuse (*réserve du ciel étoilé*)

3 juin séance du conseil
12 juin réunion du CCU
25 juin atelier du conseil
28 juin accueil de la députée et ministre Marie-Claude-Bibeau

- **Le conseiller Daniel Audet**
 - Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
 - Développement touristique, culture, protection du patrimoine
 - Environnement, protection des milieux naturels
 - Comité consultatif en développement – développement économique

3 juin séance du conseil
4 juin rencontre – projet d'abri permanent
25 juin atelier du conseil
28 juin accueil de la députée et ministre Marie-Claude-Bibeau

- **Le conseiller Martin Loubier**
 - Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
 - Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

3 juin séance du conseil
17 juin rencontre concernant le règlement incendie
20 juin c.a. *Régie incendie des rivières*
25 juin atelier du conseil

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ÉGLISE CHALMERS – TRAVAUX SUR LA FONDATION

ATTENDU QUE par la résolution n°2018-110 le contrat relatif au drainage, l'isolation et l'imperméabilisation de la fondation de l'église Chalmers était attribué à Entreprise Richard Brisson lors de la séance régulière du 7 mai 2018;

ATTENDU QUE par la résolution n°2018-184, lors de la séance extraordinaire du 30 juillet 2018, le conseil acceptait de retirer les pénalités prévues au devis concernant le retard dans la fin des travaux, sous certaines conditions, et qu'il y est indiqué dans cette même résolution qu'une partie de la fondation de béton doit être corrigée (solage du côté ouest);

ATTENDU QUE la partie de mur du solage du côté ouest de l'église a été corrigé par un autre entrepreneur en septembre 2018;

ATTENDU QUE les mauvaises conditions météorologiques ont forcé la remise de la fin des travaux (finition du mur du solage (crépi) et terre à ajouter) au printemps 2019;

ATTENDU QU' un courriel a été acheminé à la municipalité le 29 mai dernier par M. François Leclerc et qu'il y est mentionné que le contrat était terminé et qu'il renonçait à la balance du montant dû, soit 2 500 \$ pour ces travaux;

ATTENDU QUE dans le devis de l'appel d'offres, il était indiqué au 4.1 *qu'à défaut de remplir les obligations lui incombant en vertu du contrat, la Municipalité utilisera les recours en dommages-intérêts qu'elle pourra prendre contre le soumissionnaire fautif et qu'elle pourra réclamer, en raison du refus d'exécuter le contrat, un montant compensatoire;*

ATTENDU QUE la Municipalité juge que le montant de 2 500 \$ ne serait pas suffisant pour compléter les travaux restants, mais que le montant final ne

pourrait être arrêté qu'après une vérification des coûts pour la finalisation des travaux prévus initialement dans l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE

2019-140

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité demande à Entreprise Richard Brisson de terminer les travaux prévus, en échange du paiement final de 2 500 \$;

QUE la Municipalité accepte d'enlever l'obligation de garantie, sur la section de la fondation réparée par un autre entrepreneur, si les travaux finaux sont exécutés à sa satisfaction;

QUE sur refus d'Entreprise Richard Brisson de terminer les travaux, le coût qui serait chargé par un autre entrepreneur pour les terminer lui seraient facturés, plus les dommages-intérêts, tel que prévus au document d'appel d'offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 MMQ – AJOUT DE LA REMISE DE PARC

2019-141

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU d'aviser la MMQ que la Municipalité désire assurer la remise de parc situé derrière le 72, route 108 pour un montant minimal et d'inclure un montant de 10 000 \$ pour le matériel. Le coût de la prime est d'environ 50 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 VENTE DU 45, CHEMIN DU BELVÉDÈRE À MME CRYSTEL FOURNIER ET M. KARL LEMIEUX

ATTENDU QUE le canton de Lingwick a mis en vente 14 terrains résidentiels situés sur le chemin du Belvédère;

ATTENDU QUE Mme Crystel Fournier et M. Karl Lemieux ont fait savoir par écrit à la municipalité leur désir d'acquérir le terrain ayant le numéro d'immeuble 45 ;

ATTENDU QUE Mme Crystel Fournier et M. Karl Lemieux ont remis un montant de neuf cents dollars (900 \$) à la municipalité, montant représentant le dépôt d'achat ;

2019-142

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU que le canton de Lingwick vende à Mme Crystel Fournier et M. Karl Lemieux le lot 4 851 977 du cadastre du Québec, et ayant le numéro d'immeuble 45, chemin du Belvédère, canton de Lingwick, au prix fixé à 4 500 \$ plus les taxes applicables selon la résolution 2011-291.

Mme Crystel Fournier et M. Karl Lemieux s'engagent, à titre d'acquéreurs, à respecter toutes les conditions édictées par la résolution 2011-291 et la résolution #2015-111, ces conditions devront être spécifiées au contrat de vente.

Selon les conditions de vente du terrain, l'acte de vente notarié devra être signé au plus tard 60 jours suivant la réception de cette résolution et ce, aux frais de l'acquéreur.

Il sera loisible à l'acquéreur de faire effectuer des tests de percolation et autres sur le terrain avant la signature de l'acte de vente à la condition qu'au préalable, il remette à la municipalité une preuve de couverture d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal d'un million de dollars et la maintienne jusqu'à la signature de l'acte de vente;

Mme Céline Gagné, mairesse et Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer pour et au nom du canton de Lingwick l'acte de vente en faveur de Mme Crystel Fournier et M. Karl Lemieux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 REMERCIEMENTS – FLEURISSEMENT DES TERRAINS MUNICIPAUX

2019-143

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal remercie sincèrement les bénévoles qui s'occupent, avec un grand souci de beauté, des arrangements floraux sur les terrains municipaux situés dans le village de Sainte-Marguerite, soit Mme Manon Rouso et Mme Doris Bureau qui voient au choix, à la commande, au transport, à l'aménagement et à la plantation des fleurs ainsi que Mme Louise Rousseau, M. Clermont Rousseau et M. Marcel Loiselle qui ont eux aussi participé à la plantation des fleurs. Chaque été, grâce à vous, notre cœur villageois est de toute beauté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN AU GARAGE MUNICIPAL – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION N°2019-082

LES MEMBRES DU CONSEIL SONT TOUS PRÉSENTS ET ACCEPTENT QUE CE POINT SOIT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR PUISQU'IL S'AGIT D'UN SUJET CONNU ET DISCUTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE D'AVRIL DERNIER.

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 3 avril 2019, par la résolution n°2019-082, le conseil acceptait de vendre une partie du terrain faisant partie du lot 4 117 459 à M. Dany Boulanger;

ATTENDU QUE dans cette même résolution, il était indiqué qu'une servitude paraisse au contrat en faveur des parties pour autoriser la circulation de part et d'autre dans la cour du garage de M. Boulanger et dans la cour du garage municipal, dans la partie contiguë des lots numéro 4 117 685 et numéro 4 117 682;

CONSIDÉRANT les frais qui seraient occasionnés pour cette servitude, la Municipalité accepte qu'un document soit signé entre les parties pour confirmer l'entente de droit de passage signifié au paragraphe précédent;

EN CONSÉQUENCE,

2019-144

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la résolution n°2019-082 soit modifiée de façon à retirer le paragraphe suivant :

« QU'une servitude soit indiquée au contrat en faveur des parties pour autoriser la circulation de part et d'autre dans la cour du garage de M. Boulanger et dans la cour du garage municipal, dans la partie contiguë des lots numéro 4 117 685 et numéro 4 117 682 »;

QUE Mme Céline Gagné, mairesse et Mme Josée Bolduc directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisées à signer avec M. Dany Boulanger une entente relative à ce droit de passage, entente qui sera valide pour 99 ans et enregistrée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

2019-145

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période de juillet 2019;

Engagement de crédits	
Administration	
Papeterie (étampe, papier, etc.)	150 \$
Article nettoyage	100 \$
Frais d'arpenteur – lot garage mun.	250 \$
Total administration	500 \$
Voirie – réseau routier	
Disque pour couper le fer 4,5'' pqt 10	53 \$
Gros tournevis 2'	33 \$
Lunettes de sécurité (6)	34 \$
Soufflet à air avec boyau	35 \$
Écrous et boulons, rondelles (niveleuse)	255 \$
Casque d'écoute Bluetooth	70 \$
Panneau signalisation	70 \$
Total voirie – réseau routier	550 \$
Parcs et terrains de jeux	
Plantes vivaces, arbustes	200 \$
Vidange toilette pont couvert	240 \$
Matériaux – ancien belvédère	500 \$
Total – parcs et terrains de jeux	940 \$
TOTAL :	1 990 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière a acheminé aux membres du conseil l'état des activités financières au 31 mai 2019.

7.8 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS DE JUIN 2019 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
19279	Receveur général Canada	Remises de l'employeur	2 099,92 \$
19280	Revenu Québec	Remises de l'employeur	5 261,97 \$
19281	Rébecka Lussier	Salon l'emploi - musique	250,00 \$
19282	Hydro-Québec	Garage	878,59 \$
19283	9105-4866 Québec inc.	Achat niveleuse	39 091,30 \$
19284	Hydro-Québec	Lumières de rues	237,90 \$
19285	Annulé		
19286	Hydro-Québec	Chauffage centre mun.	2 047,86 \$
19287	Hydro-Québec	Chalmers	34,55 \$
19288	Hydro-Québec	Centre municipal	237,62 \$
19289	Hydro-Québec	Centre village	30,34 \$
19290	Hydro-Québec	Bureau	129,59 \$
19291	Bell Canada	Ligne fax	82,10 \$
19292	Bell Canada	Ligne garage	82,42 \$
19293	Services cartes Desjardins	Frais annuels	60,00 \$
19294	Aménagement Dryades	Acompte travaux belv.	3 089,96 \$
19295	Hydro-Québec	OTJ	285,19 \$
19296	Infotech	Épuration fichiers - dépl.	236,05 \$
19297	Pierre Chouinard	Diésel	2 315,14 \$
19298	Magasin général Morin	Essence, gants, lait...	185,12 \$
19299	Pétroles Sherbrooke	Huile chauffage (fév.)	232,21 \$
19300	JN Denis inc.	Huile (2), urée, ballon	1 850,96 \$
19301	MRC du Haut-St-François	Téléphonie et tech.	250,64 \$
19302	Philippe Mercier inc.	Génératrice	18 039,58 \$
19303	Quinc. N.S. Girard	Peinture caserne, prod.	925,85 \$
19304	La Tribune	Appel d'offres	282,84 \$

19305	Vivaco	Semence, bacs	259,73 \$
19306	Bétons L. Barolet inc.	Rehaussement, gravier...	19 373,39 \$
19307	Service san. D. Fortier	Cueillette mat. rés. mai	4 397,76 \$
19308	Céline Gagné	Frais de déplacement	102,90 \$
19309	Suzanne Jutras	Frais de déplacement	30,87 \$
19310	Fonds de l'info territoire	Avis de mutation	20,00 \$
19311	Sel Warwick inc.	Abat-poussière	19 058,26 \$
19312	Groupe Ultima	Prime LNPC	136,00 \$
19313	Cherbourg	Papier à main	74,02 \$
19314	Alsco corp.	Buanderie	56,83 \$
19315	Guy Lapointe	Frais de déplacement	91,63 \$
19316	Valoris-Régie HSF/Sherb.	Enfouissement	4 532,28 \$
19317	Pièces d'autos Angus	Quincaillerie divers	46,64 \$
19318	Axion	Wi-fi et tél. monte-pers.	77,62 \$
19319	Coup de pousse	Terre et concassé	240,00 \$
19320	Telus	Site web	11,44 \$
19321	Sanitaire Lac-Mégantic	Conteneur	834,72 \$
19322	Ecce Terra	Conformité lot garage	258,69 \$
19323	Mario Tardif	Rencontre CCU	30,00 \$
19324	Tech-Nic	Téléphones (4) + adapt.	819,26 \$
19325	Pascal Sévigny	Frais dépl. + cellulaire	298,57 \$
19326	Exc. Lyndon Betts	Gravier	957,84 \$
19327	Régie incendie des rivières	Q-P + peinture (temps)	13 270,01 \$
19328	Alexandre Latulippe	Frais dépl. + cellulaire	346,34 \$
19329	Monique Théoret	Rencontre CCU	30,00 \$
19330	Airconfort Dodier inc.	Raccord. génératrice	1 362,45 \$
19331	Bell Gaz Itée	Propane, installation, loc.	841,87 \$
19332	Christian Isabel	Minis balles rondes foin	50,00 \$
19333	Comité mini urgence	Contribution projet sans-r.	522,14 \$
19334	Catherine Bouffard	Rencontre CCU	30,00 \$
19335	Mathieu Labrie	Rencontre CCU	30,00 \$
19336	Sylvie Berthaud	Présentation compost	136,00 \$
Total des chèques :			146 544,96 \$
06/06	Salaires	5 employés	2 840,45 \$
13/06	Salaires	4 employés	2 652,53 \$
20/06	Salaires	5 employés	2 840,45 \$
27/06	Salaires	5 employés	2 853,61 \$
03/07	Martin Loubier	Rémunération élu	153,09 \$
03/07	Guy Lapointe	Rémunération élu	476,00 \$
03/07	Sébastien Alix	Rémunération élu	325,09 \$
03/07	Daniel Audet	Rémunération élu	325,09 \$
03/07	Jonatan Audet	Rémunération élu	325,09 \$
03/07	Céline Gagné	Rémunération élu	628,38 \$
03/07	Suzanne Jutras	Rémunération élu	404,17 \$
Total :			160 368,91 \$

2019-146

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 160 368,91 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2019-07-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 160 368,91 \$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- On demande le montant accordé par le Programme TECQ
- Question au sujet de l'évolution du projet d'abri permanent
- Demande de la date de fin des travaux prévue au parc du belvédère

- Une représentante de l'Aféas demande où en est le dossier de récupération de verre à la MRC

9. PAUSE SANTÉ

De 20 h 05 à 20 h 15

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VOIRIE

11.1 FOURNITURE DU SABLE ABRASIF POUR LA RÉSERVE

2019-147

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE le contrat pour la fourniture d'environ 1 500 t.m. de sable (abrasif) soit adjugé à Les Bétons Léo Barolet inc ;

QUE Les Bétons Léo Barolet inc. sera complètement responsable de l'équipement et du personnel qu'il doit fournir pour la préparation et la livraison du sable au 9, chemin Fontainebleau à Lingwick et pour la préparation et le chargement du sable qui sera transporté par la municipalité;

QUE le coût (par tonne métrique) incluant les matériaux, le chargement, la main d'œuvre, l'équipement nécessaire, les frais généraux, les frais d'administration, les avantages sociaux, la livraison, tous les frais directs et indirects et les redevances, sans possibilité de réclamer aucun montant additionnel, mais excluant les taxes (TPS et TVQ), est de 9,10 \$ la tonne métrique pour le sable livré par le fournisseur et de 5,60 \$ la tonne métrique pour le sable transporté par les camions et les employés de la municipalité;

QUE l'inspecteur municipal conviendra avec Les Bétons Léo Barolet du moment de la livraison qui devra être au plus tard le 27 septembre 2019 et de la quantité qui sera transporté directement par les employés de la municipalité. La livraison devra se faire uniquement lorsque le matériel est sec (aucune livraison les jours de pluie).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 LIGNAGE DE ROUTES

2019-148

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de retenir les services de Durand marquage & associés pour le traçage des lignes des chemins municipaux suivants :

- route 257 : à partir de la route 108, en direction de Scotstown : 1 seule ligne continue jusqu'au cimetière et une ligne double du cimetière jusqu'au début de la route en gravier
- route 257 : à partir de la route 108, en direction de Weedon : selon le traçage actuel
- chemin de Fontainebleau : une seule ligne continue
- chemin du Belvédère : une seule ligne continue

Le coût du traçage pour le lignage simple continu jaune est de 561,60 \$ pour 2,16 km de voie et de 3 452,80 \$ pour le lignage double continu jaune qui représente 6,64 kilomètres de voie, tous frais inclus, plus les taxes.

La peinture utilisée doit respecter la norme 10204 MTQ et le taux d'application de la peinture sera de 48 litres / km avec un taux de saupoudrage de la microbille de verre à 0,6 kg / litre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 113 517 \$ POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE NEUVE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Audet que lors d'une prochaine séance du conseil sera présenté, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt de 113 517 \$ pour l'achat d'une rétrocaveuse neuve, avec dispense de lecture, le projet de règlement étant remis aux élus séance tenante.

Conformément à l'article 445 CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Conformément à l'article 445 CM, une copie du projet de règlement à adopter sera disponible, pour toute personne en faisant la demande, dans un minimum de deux (2) jours précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

L'objet du règlement, d'autoriser la municipalité à obtenir les fonds suffisants, par emprunt, afin d'effectuer l'achat d'une nouvelle rétrocaveuse.

11.4 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°353-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 113 517 \$ POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE NEUVE

ATTENDU QU' il est à l'avantage du Canton de Lingwick de remplacer la rétrocaveuse 2003;

ATTENDU QUE le coût prévu de cette acquisition s'élève à 150 017 \$ tous frais incidents et taxes nettes incluses;

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick offre en échange une rétrocaveuse de marque Caterpillar de l'année 2003;

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE;

2019-149

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil municipal du canton de Lingwick décrète l'acquisition d'une rétrocaveuse neuve au coût de 150 017 \$, tous frais incidents et taxes nettes incluses, tel qu'il appert sur la soumission conforme la plus basse reçue en date du 25 juin 2019 et d'une copie des exigences techniques, lesquels documents sont joints au présent règlement pour en faire partie intégrante sous la cote « A ».

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, soit une somme de 150 017 \$ incluant les frais incidents, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 113 517 \$ sur une période de 5 ans, à affecter une somme de 15 000 \$ provenant du fonds général et une somme de 21 500 \$ provenant de l'échange de l'ancienne rétrocaveuse Caterpillar de l'année 2003.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.5 TRAVAUX D'ASPHALTAGE – RUE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

2019-150

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU de confier les travaux d'asphaltage sur la rue du Centre-Communautaire à Pavage Estrie-Beauce, tel que présenté sur la soumission datée du 11 juin 2019. Le coût prévu des travaux est de 5 300 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.6 SCELLEMENT DE FISSURES – ROUTE 257

2019-151

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU de retenir les services de Permaroute pour le scellement des fissures sur la route 257 en direction de Weedon, entre le village de Gould et la rivière au Saumon, sur une longueur d'environ 1,5 km. Le montant maximal alloué pour ces travaux est de 3 000 \$ plus taxes incluant le transport, la mise en place et la préparation du matériel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.7 FORMATION – UTILISATION D'UNE NIVELEUSE EN PÉRIODE ESTIVALE

2019-152

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE suite à l'achat d'une nouvelle niveleuse, la municipalité offre aux deux employés municipaux en voirie, M. Pascal Sévigny et M. Casey Sylvester, une formation sur l'utilisation d'une niveleuse en période estivale. L'activité, qui aura lieu le 6 août prochain à l'intérieur des heures normales de travail, comprend une partie théorique et une partie pratique sur l'équipement. Le coût de cette formation, dispensée par le Centre de gestion de l'équipement roulant, secteur formation des conducteurs, est de 1 021,25 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.8 PROJET ROUTE 257 – CONTRIBUTION 2019

2019-153

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE, conformément à l'entente intermunicipale concernant la réfection de la route 257 entre Weedon et La Patrie, le Canton de Lingwick verse le montant de 1 000 \$, représentant la part égale des municipalités membres, pour la gestion du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 MATIÈRES ORGANIQUES – RÉSULTAT DE LA RENCONTRE ET SUIVI

ATTENDU QUE la population était invitée, le 20 juin dernier, à manifester son intention de procéder à la gestion des matières organiques soit par le compostage domestique, soit par la cueillette du bac brun;

ATTENDU QU' unanimement, les participants ont choisi de continuer ou de débiter le compostage domestique;

EN CONSÉQUENCE;

2019-154

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU

QUE le Canton de Lingwick accentuera les efforts pour que ces citoyens procèdent au compostage domestique dans les meilleurs délais;

QUE le conseil souhaite former un comité consultatif en environnement et que ce comité aura pour tâche de recommander les moyens les plus appropriés pour parvenir à la mise sur pied du compostage des matières organiques par l'ensemble de la population;

QU'un médiaposte soit acheminé à tous les résidents de la municipalité pour faire connaître l'orientation choisie, pour donner de l'information et pour inviter les intéressés à faire partie du comité consultatif en environnement;

QUE la municipalité demande d'utiliser les outils de communication du projet-pilote, St-Adrien, dont le modèle du petit guide de compostage domestique, les affiches et divers les documents réalisés, en échange d'un forfait de 200\$ et la mention de la source de ces outils;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

13.1 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 148, ROUTE 108

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 148, route 108 a été déposée;

ATTENDU QUE la demande a pour but de se conformer à la réglementation afin de vendre de la propriété;

ATTENDU QUE la maison ne respecte pas la marge de recul avant suite à la fermeture de la galerie;

ATTENDU QUE le garage sur cette propriété dépasse la superficie maximale de 20 mètre² (superficie totale de 120 m²) et qu'il ne respecte ni la marge latérale ni la marge de recul;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif en urbanisme, lors de leur séance du 12 juin 2019, ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et qu'ils recommandent au conseil d'accepter cette demande dans son intégralité pour les raisons suivantes :

- la dimension du terrain ne permet pas de se conformer à la marge de recul réglementaire selon le règlement de zonage n°264-2008-1 et l'application de ce règlement causerait un sévère préjudice à la propriétaire;
- aucun enjeu sécuritaire, de voirie et de bon voisinage n'est en cause;

ATTENDU QU' un avis public concernant la présente demande de dérogation mineure a été donné, le 18 juin 2019, invitant toute personne intéressée à s'exprimer relativement à cette demande;

À CES CAUSES;

2019-155

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogations mineures n° 2019-01 concernant la propriété située au 148, route 108.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 REMISE DES BOURSES AUX FINISSANTS

2019-156

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE le Canton de Lingwick organise une cérémonie de remise des bourses aux finissants le 2 octobre prochain, à 19 h. Conformément à notre politique, un chèque au montant de 200 \$ pourra être émis à chacun des nouveaux diplômés présents, si les documents requis ont été déposés à la municipalité. Une invitation sera envoyée aux élèves finissants, à leurs parents, aux représentants de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François et aux institutions scolaires concernées. Un montant de 50 \$ est alloué pour la préparation d'un goûter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 KIOSQUE TOURISTIQUE

ATTENDU QUE le kiosque touristique situé dans le secteur de Gould a été endommagé au cours de l'hiver et que celui-ci est installé sur une propriété privé;

2019-157

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE les services de René Rousseau soient retenus pour la réparation et le déménagement du kiosque touristique situé à Gould. Le kiosque sera installé sur le terrain de l'église Chalmers et le coût prévus des travaux, incluant temps et matériaux est d'environ 500 \$ plus taxes. La municipalité fournira la machinerie pour le déménagement du kiosque et pour la fabrication d'une base en ciment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16. SUJETS DIVERS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- On demande de répéter le coût du sable pour la réserve
- Demande de précisions sur le projet de règlement d'emprunt.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-158

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 50.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale secrétaire-trés.